

Un exercice « intrusion » hyperréaliste qui a failli tourner au drame !

Actuellement des exercices « intrusions » sont réalisés au sein des établissements scolaires à la demande des rectorats. Sans parler des nombreux « couacs » auxquels nous sommes tous confrontés (alarmes défaillantes, exercice non respecté par certains chefs d'établissement, systèmes de verrouillage prévus et contrôlés par la direction empêchant les professeurs et les élèves de sortir de leur salle...), la palme revient à un lycée privé dans la Sarthe qui a imaginé une mise en scène semant la panique parmi les élèves et les enseignants.

Le SYNEP CFE-CGC revient sur cet événement :

Le 17 novembre, un « faux terroriste cagoulé » s'est introduit dans l'enceinte de cet établissement et a menacé de tuer le directeur. Cette mise en scène d'un réalisme confondant a généré un effroi tel que les élèves qui se trouvaient dans le hall d'entrée ont paniqué et certains ont même fait des malaises. A ce jour, des élèves sont encore traumatisés par cette expérience.

De son côté, le chef d'établissement explique son choix et l'assume car selon lui, ces exercices d'intrusion sont « trop souvent pris à la légère » et il a donc décidé de « rehausser le curseur du réalisme et de la surprise ». Il a précisé que la « seule chose qui l'animait c'est de savoir s'il peut éviter que des élèves ou des professeurs soient tués ». De leur côté, certains professeurs n'ont pas tout apprécié cette méthode et auraient préféré de la pédagogie plutôt que cette forme de violence. De plus, la catastrophe a été frôlée dans la mesure où certains professeurs ont « failli se jeter sur le terroriste ». On peut largement imaginer le drame si l'un d'entre eux l'avait blessé, voire plus...

Si les élèves choqués ont été reçus par la direction à l'issue de cet exercice pour en parler, le chef d'établissement assure qu'un « bilan complet sera réalisé ».

Pour le SYNEP CFE-CGC, cette forme d'exercice relève purement et simplement de l'inconscience et ne fait que renforcer le climat anxigène. Si nous encourageons vivement des simulations utiles, quel est l'intérêt de celle qui a eu lieu dans cet établissement ? Et pourquoi ne pas embraser une salle de classe bondée « pour de vrai » afin de savoir si élèves et professeurs s'en sortiraient et sauront quelle attitude adopter ? A ce niveau, on se croirait dans un jeu en ligne où l'on tue « pour de faux » mais où la violence est insidieusement encouragée.

Sylvie TUROWSKI

* *

Le saviez-vous ?

Info URSSAF – Employeur

« Bons d'achat et cadeaux de Noël attribués par le CSE : sont-ils exonérés du paiement des cotisations sociales ?

Vous faites peut-être partie des entreprises dont le comité social et économique va, comme chaque année, distribuer à ses salariés des cadeaux ou chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël.

En principe, l'attribution de ces avantages est soumise à cotisations car ils représentent une rétribution que vous octroyez à vos salariés « en contrepartie ou à l'occasion » du travail effectué. Cependant, l'Urssaf admet par tolérance que ce type d'avantages soit exonérés du paiement des cotisations et contributions sociales.

Ainsi, lorsque le montant global de l'ensemble des bons d'achat et cadeaux attribué à vos salariés par le CSE au cours d'une année civile n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 183 € en 2023 ce montant n'est pas soumis aux cotisations et contributions sociales. »

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/bons-achat-cadeaux.html>

La formation continue des enseignants de l'Éducation nationale ? C'est fini ! Ou presque...

A peine avait-il investi le plus « gros ministère de France », comme aime à le nommer Gabriel ATTAL, que de nouvelles mesures étaient annoncées dès la rentrée de septembre 2023.

Le SYNEP CFE-CGC revient notamment sur l'annonce concernant la formation continue des enseignants qui doit se faire dorénavant « au maximum hors du temps devant élèves ». Ce que le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a affirmé à la fin de l'été n'est pas du tout tombé dans les « oreilles des sourds ». En effet, les enseignants qui sont aujourd'hui conviés à des formations pour enrichir leur programme, adapter leurs méthodes d'enseignement, développer leurs compétences professionnelles... voient désormais la mention suivante sur leurs potentielles convocations : « Nous vous remercions de vous assurer que la participation des enseignants n'occasionnera pas de suppression de cours ou l'impossibilité d'un rattrapage pour les élèves ».

Alors même qu'un référé de la Cour des comptes, rendu public en juillet 2023, déplorait que les enseignants soient une catégorie administrative qui suivait le moins de formation en France, elle conseillait néanmoins de revoir le système actuel jugé trop coûteux pour la mise en place de remplacements, en envoyant par exemple les enseignants en formation sur leur temps de vacances avec à la clé une indemnisation journalière de 120 euros. La Cour des comptes affirmait même que les économies réalisées ainsi pour remplacer les professeurs partis en formation permettraient de mieux rémunérer globalement ces derniers.

Fort de tous ces éléments, Monsieur ATTAL n'a bien entendu pas manqué de réagir et a assuré que pour l'année 2024, 100% de la formation se ferait « hors du temps devant élèves ». Le Ministre veut reconquérir les « millions d'heures perdues ».

Comment ne pas réagir au SYNEP CFE-CGC ?

Qualifier ces heures de formation « d'heures perdues » est méprisant dans la mesure où lorsque les enseignants sont en formation, ils travaillent. Ce qu'il adviendra prochainement c'est une annualisation du temps de travail, ce que nous rejetons fermement. De plus, se former n'est pas une perte de temps car les enseignants le font avec pour seul objectif : l'élève ! Il est loin le temps où la formation des enseignants était vue comme « un droit et un devoir qui s'imposent à chacun » (préambule d'un article sur la formation continue des enseignants extrait des *Cahiers pédagogiques*, 2005).



Pour « couronner » le tout, sommes-nous les seuls au SYNEP CFE-CGC à avoir entendu, lors de l'intervention de Monsieur ATTAL à l'issue du documentaire choc sur l'Éducation nationale programmé le 12 novembre sur M6, que les journées pédagogiques devraient être réalisées sans faire « perdre » de cours aux élèves ?

Quand bien même les enseignants n'ont pas les moyens de sortir ou de s'évader trop loin de chez eux au regard de l'inflation galopante et de leur bas salaire, ces derniers ont peut-être envie de profiter de leur soirée, leur fin de semaine et leurs vacances en famille !

Sylvie TUROWSKI

**

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 26 novembre 2023
Le redoublement sera-t-il traité comme le glyphosate ?

https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#lzuydashjo

2/2